Publié le 4 octobre 2015.
Dernière modification : 20 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE (CAGH), Hussein-Dey (Alger)

S.A., juillet 1898.

Fleuri REBATEL, président

Né à Lyon (Rhône), le 1er octobre 1845.
Fils d'Antoine Rebatel, négociant, juge au tribunal de commerce de Lyon, et de Marie Besson.
Marié à Lyon-IIe, le 16 août 1876, avec Louise Élisa Monin. Dont :
— Marie Blanche (1877-1962), mariée à Lyon, en 1899, avec Édouard Herriot (1872-1957), élu maire de Lyon en 1905 à l'âge de 33 ans,
— et Fleury Rebatel (1882-1946), chef de la clinique neurologique de Saint-Just.

Médecin aliéniste.
Président du conseil général du Rhône (1883-1891),
Propriétaire d'un domaine viticole à Bône (Algérie).
Administrateur des Houillères de Dombrowa (1891),
président de la Compagnie lyonnaise de glace hygiénique (1898)
et de la Compagnie algérienne de glace hygiénique.

Officier des palmes académiques.
Officier de la Légion d'honneur (1897).
Décédé à Lyon IIe, le 20 janvier 1905.

Charles GIGNOUX, administrateur délégué à Lyon

Administrateur délégué de la Compagnie lyonnaise d'exploration et d'études
président de la Compagnie lyonnaise de glace hygiénique

COMPAGNIE LYONNAISE DE GLACE HYGIENIQUE
(*Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire*, 14 juillet 1898)

MM. les actionnaires sont informés qu'il leur a été réservé le droit de souscrire au pair une action de la Compagnie algérienne de glace hygiénique pour trois actions de la Compagnie lyonnaise de glace hygiénique.

Ce droit devra être exercé le 18 juillet au plus tard ; passé ce délai, il sera périmé.

S'adresser pour souscrire et pour tous renseignements aux bureaux de la Compagnie lyonnaise d'exploration et d'études, 3, rue Président-Carnot, à Lyon.

La maison Joanny TAMET, 15, place de l'Hôtel de-Ville, à Saint-Étienne, se charge de recevoir les souscriptions jusqu'au 18 courant, à midi.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE
(*Manuel des sociétés par actions de la région lyonnaise*, 1899, p. 158-159)

Société anonyme formée le 21 juillet 1898, par acte reçu Me BRAC de la PERRIERE, notaire à Lyon,

définitivement constituée par les Assemblées générales des 29 juillet et 8 août 1898.

La Société a pour objet : d'exploiter en Algérie et en Tunisie tous procédés frigorifiques pour la fabrication et la vente de la glace, la conservation des matières et toutes autres applications, et de faire toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet exploitation.

Elle peut notamment créer toutes succursales dans le même but.

Siège social, à Lyon, 3, rue Président-Carnot.

Durée, 75 ans.

Capital social. — 1.200.000 francs, divisé en 12.000 actions de 100 francs chacune, sur lesquelles 11.500 ont été souscrites et payées en espèces et sont actuellement libérées de 75 francs, et 500 attribuées en représentation des apports.

Apports : La Compagnie lyonnaise d'exploration et d'études apporte à la Société : ses études, recherches, plans, devis et négociations. En représentation de cet apport, il est alloué à la Compagnie lyonnaise d'exploration et d'études une somme de cent mille francs, payable moitié en actions d'apport entièrement libérées et moitié en espèces à verser aussitôt après la constitution définitive de la Société.

En rémunération des apports ci-dessus, il a été attribué 500 actions libérées.

Conseil d'administration, composé de trois à sept membres nommés pour six ans, renouvelables par un membre chaque année, et devant être propriétaires de cinquante actions chacun.

Assemblée générale ordinaire, dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice social, composée de tous les actionnaires propriétaires de vingt-cinq actions au moins, qui les auront déposées cinq jours avant l'assemblée. Chaque membre a autant de voix qu'il possède de fois vingt-cinq actions, comme propriétaire ou comme mandataire.

Année sociale, du 1er janvier au 31 décembre. Inventaire général au 31 décembre.

Répartition des bénéfices. — Sur les bénéfices il est prélevé : 5 % pour former un fonds de réserve, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra le dixième du capital social ; la somme nécessaire pour servir un intérêt de 5 % aux actions non amorties. Sur le reliquat, 10 % au conseil d'administration ; sur le restant, l'assemblée pourra voter tous prélèvements pour créer des Comptes d'amortissements ou de réserves. L'excédent sera réparti aux actions, à titre de deuxième dividende.

Coupons, payables à Lyon, à la Compagnie d'Exploration.

Administrateurs : MM. le Dr F. Rebatel, président ; vicomte de Bellescize [1], vice-président ; L. Boussand [2], Ch. Gignoux, administrateur délégué à Lyon ; J. Tachet, administrateur délégué à Alger. Commissaire : M. Tricaud.

Cours des actions

1898 100 110

1899 (mars) 112 50

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FR.
SIÈGE SOCIAL À LYON
Siège industriel à HUSSEIN-DEY, près ALGER
(*La Dépêche algérienne*, 29 mai, 5 et 12 juin 1899)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. le docteur REBATEL, off. LH. propriétaire de vignobles à Bougie, président ;

TACHET, chev. LH, président du Syndicat commercial algérien, vice-président et administrateur délégué en Algérie ;

C. GIGNOUX, banquier à Lyon, administrateur délégué en France ;

MM. le vicomte de BELLESCIZE, chev. LH, rentier à Lyon, administrateur ;

BOUSSAND, agent de change, administrateur.

GILLIBERT, directeur de la maison Pavin de Lafarge, commissaire-censeur ;

CORNUT, directeur de la Compagnie à Hussein-Dey près Alger.

La Compagnie a l'honneur de prévenir le public, qu'elle produit dès maintenant, CENT tonnes de glace hygiénique par 24 heures, cette production jointe au stock en magasin lui permettront de livrer toutes les commandes.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de la Compagnie à Hussein-Dey, prés Alger.

UNE NOUVELLE INDUSTRIE ALGÉRIENNE

(*Le Journal général de l'Algérie*, 11 juin 1899)

Depuis quelques jours fonctionne à Hussein-Dey, près Alger, une importante usine pour la fabrication de la glace hygiénique. Cette usine est aménagée suivant les derniers progrès réalisés et en vue d'une production énorme, permettant de satisfaire à tous les besoins.

Le perfectionnement et la puissance de l'outillage permettent de livrer à la consommation de la glace hygiénique à très bas prix, d'une limpidité et d'une cristallisation parfaites et dans des conditions d'hygiène absolues. Cette glace, en effet, est fabriquée uniquement avec de l'eau de sources artésiennes, portée à une température de 175 degrés, distillée et filtrée, et, par suite, exempte de tous microbes et de toutes impuretés.

---

[1] Fernand Regnauld de Bellescize (1849-1939) : chef de bataillon, puis administrateur de sociétés. Vice-président de la Société lyonnaise d'exploration et président de la Société franco-marocaine (1911). Voir encadré.

[2] Léon Boussand (1852-1932) : agent de change à Lyon. Futur président de la CAGH. Précédemment vu comme président du Syndicat lyonnais d'exploration à Madagascar. Voir encadré.

La création de cette nouvelle industrie algérienne est due à M. Tachet, l'honorable président du Syndicat commercial, administrateur délégué de la Compagnie algérienne de glace hygiénique.

En attirant ici des capitaux français, en donnant à cette industrie une partie de cette activité prodigieuse et avisée qu'on lui connaît, M. Tachet a encore fait œuvre utile à l'Algérie.

C'est là un exemple à suivre par tous ceux qui ont à cœur la prospérité de notre beau pays et qui, comme M. Tachet, consacrent toute leur autorité et leur énergie à son développement commercial et industriel.

[Adjudication]
(*Le Journal général de l'Algérie*, 18 juin 1899)

Hier matin a eu lieu à l'hôpital civil de Mustapha une adjudication pour la fourniture de glace à cet établissement.

La Société des glacières hygiéniques, récemment installée dans l'ancienne distillerie Saint-Foix, à Hussein-Dey, a été déclarée adjudicataire.

Élie CORNUT, directeur, puis administrateur-directeur

Né à Saint-Pierreville (Ardèche), le 4 octobre 1858.
Fils de Jean-Louis Cornut et d'Anne Nury.
Marié à Birmandreis, le 17 janvier 1900, avec Danielle Laurent. Dont :
— Marguerite (1901-2000)(Mme Paul Lafourcade) ;
— Germaine (Mme Georges Rougieux).

Président de la Société algérienne de gaz comprimés (1913).
Administrateur de la Société tunisienne de gaz comprimés (mai 1914),
et de leur suite, la Société nord-africaine des gaz comprimés (1919).
Administrateur de L'Air Comprimé Agricole (1929-1936)
Inspecteur général de la Société l'Air Liquide.

Administrateur de la Société immobilière et agricole de l'Harrach (1900),
de la Société foncière et immobilière de Maison-Carrée (ca 1916),
du Comptoir technique algérien (ca 1922),
de la El-Djezaïr Immeubles (1924),
Commissaire aux comptes de la Brasserie d'Alger.

Décédé à Alger, le 13 novembre 1946.

UNE INDUSTRIE ALGÉRIENNE
(*Le Journal général de l'Algérie*, 22 juin 1899)

Sur l'aimable invitation de la Compagnie algérienne de la glace hygiénique, de nombreux commerçants et industriels, la plupart membres du Syndicat commercial, se rendaient hier à Hussein-Dey, afin de visiter l'usine récemment installée.

Citons, au hasard de la rencontre : MM. Hannedouche, avocat-conseil du Syndicat commercial ; Nibolle, secrétaire du Syndicat ; Rouhette ; Guerlet ; Olivier ; Rivière, directeur du Jardin d'essai ; Sénart ; Toulouse ; Lutz, représentant de la maison Delbays ; Caillat ; Poizat ; Nelson-Chiérico [3] ; Beudon ; Petit ; Fèvre, etc., etc. Tous les journaux d'Alger étaient, en outre, représentés.

Les invités étaient reçus par M. Tachet, administrateur délégué ; M. Cornut [4], directeur de l'usine, et M. Curtillet, comptable.

M. Cornut, avec une amabilité parfaite, a voulu faire lui-même l'office de cicérone.

Il nous montre d'abord la colossale cheminée, qui ne mesure pas moins de 50 mètres de hauteur et un diamètre de 6 m. à la base et 4 m. 50 au sommet.

Nous entrons ensuite dans le bâtiment. Notre première visite est pour la chaufferie qui comprend deux groupes de puissantes chaudières de 200 mètres carrés de chauffe.

Nous passons à la salle des machines, très vaste et d'une propreté qui rappelle celle des cuirassés le jour d'une visite.. Les mécaniciens sont à leur poste et surveillent la marche de leurs machines.

Celles-ci se composent de : 4 compresseurs actionnés par deux moteurs de la force de 200 chevaux chacun ; une machine à vapeur de 150 chevaux, faisant fonctionner les pompes à eau destinées à l'alimentation de l'usine ; un compresseur d'air mettant en mouvement d'autres pompes pour le démoulage des blocs de glace ; une dynamo servant à éclairer à l'électricité l'usine et les logements du personnel.

La visite se continue au 1er et 2e étages où se trouvent les réfrigérants.

Nous nous rendons ensuite dans la salle où se fait le travail final.

L'eau bouillie, puis filtrée, est versée dans des mouleaux en zinc de 1 m. 05 de haut, sur 15 décim. 2 de base, qui plongent dans le bassin réfrigérant. Au bout de 48 heures, la congélation est complète.

M. Cornut nous fait assister à l'intéressante opération du. démoulage qui consiste à extraire des mouleaux les blocs dé glace qui sont lancés dans le magasin.

Voici comment on procède.: un charriot, installé à une hauteur de 2 mètres environ, amène un treuil à air comprimé au-dessus des mouleaux qui sont.retirés avec une très grande facilité, puis conduits au-dessus d'un bassin d'eau tiède dans lequel ils sont plongés, pour enlever l'adhérence de la glace au zinc. Ces mouleaux sont ensuite placés sur une bascule, toujours au moyen du treuil à air comprimé, et lancés, par une petite trappe, dans le magasin à glace. On peut ainsi fabriquer 95 tonnes de glace par jour.

Après une visite au magasin où nous constatons une température de 2°, MM. Tachet et Cornut nous conduisent sous un hangar, décoré avec goût, où un champagne d'honneur est servi.

Sur la table figuraient deux blocs de glace, à l'intérieur desquels on apercevait des gerbes de fleurs, du plus heureux effet.

M. Tachet remercie les invités d'avoir bien voulu se rendre à l'invitation de la compagnie. Ce ne sont pas des clients, dit-il, que nous avons invités, ce sont des Algériens, qui seront heureux des progrès réalisés par l'Industrie. Il y a à peine quelques années, la glace coûtait en Algérie 0 fr. 20 et 0 fr. 25 centimes le kg ; aujourd'hui, elle est vendue 0 fr. 05 le kg. et meilleur marché même pour les limonadiers et débitants. Il n'est pas une famille pauvre qui ne pourra dorénavant, durant les fortes chaleurs que nous subissons en Algérie, se payer de l'eau fraîche en même temps qu'hygiénique.

M. Tachet termine par quelques mots de remerciements à la Presse, auxquels répond le doyen des confrères présents, M. Lévêque, puis les invités se retirent, enchantés de l'accueil charmant qu'ils ont reçu et très satisfaits de leur visite.

---

[3] Henri Nelson-Chierico : futur président de la Société du gaz et de l'électricité de Sid-Bel-Abbès.

[4] Élie Cornut : président de la Société foncière et immobilière de Maison-Carrée et de la Société algérienne de gaz comprimés (filiale de l'Air liquide), administrateur de la Société immobilière et agricole de l'Harrach…

ÉCHOS
(*La Dépêche algérienne*, 1er juillet 1899)

L'inauguration de la Glacière d'Hussein-Dey, qui a eu lieu hier après-midi, a été particulièrement brillante.

Près de 100 personnes y assistaient, dont plusieurs dames et quelques officiers.

Parmi les notabilités, citons la plupart des docteurs d'Alger qui avaient été spécialement conviés : MM. Sabadini, Curtillet, Erail, Rey, Pascal, Egrot, Hanoune, Scherb, Véron, Collardot, Vendling, G. Cochez, H. Cochez, Millot, Goinard, Battarel, Leblanc, Marini.

Citons ensuite MM. Castan, Tiné, Rigollet, Boyoud, Delacroix, Paysant, Dormoy, Altairac, Warot, Salières, Lebailly, Nibelle, Gillibert, Paturot, Gantès, Beyraud, Coustolle, Narbonne, Brillet, Langlois, de Saint-Foix, Garnier, Hannedouche, Marchand, Lestienne, Kling, Obrecht, Sas, Subra, etc.

Après la visite de l'usine, MM. Tachet, Cornut, Curtillet et Charles Tachet, qui faisaient les honneurs de la réception, ont conduit les invités dans un grand hall tout décoré de drapeaux et de verdure.

Un lunch y était servi et entre deux coupes de champagne, M. le docteur Rebatel, président du conseil d'administration de la Société de Lyon, et qui est venu à Alger pour l'inauguration, a prononcé un petit discours qui a été très applaudi.

Après avoir adressé des éloges, bien mérités d'ailleurs, à MM. Tachet, Cornut et Curtillet, à qui est due en grande part la prospérité de l'œuvre entreprise, M. Rebatel a porté un toast à la ville d'Alger et à l'Algérie.

M. Leroux a pris ensuite quelques instantanés de la salle et les invités se sont séparés en adressant à MM. Rebatel, Tachet, Cornut et Cartillet de derniers remerciements.

LA GLACE HYGIÉNIQUE

Inauguration officielle de l'usine
(*Le Journal général de l'Algérie*, 2 juillet 1899)

Plus de deux cents personnes, parmi lesquelles les notabilités commerciales et industrielles, quelques dames, de nombreux docteurs en médecine, quelques officiers, avaient répondu, jeudi dernier, à l'aimable invitation du conseil .d'administration de la Société algérienne de glace hygiénique, qui fêtait l'inauguration officielle de l'importante usine installée à Hussein-Dey.

Parmi les invités, citons au hasard de la rencontre : MM. Castan, président de la chambre de commerce ; Tiné, président, et Boyoud, vice-président du tribunal de commerce ; Coustolle et Gauckler, ingénieurs des Ponts et Chaussées ; Salières, vice-président, Nibelle, secrétaire, Mouliéras, secrétaire adjoint du Syndicat commercial ; Hannedouche et Garnier, avocats conseils du Syndicat commercial ; Charles Tachet ; Warot, président honoraire de la chambre de commerce ; Gantés, secrétaire général de la Banque de l'Algérie ; Rigollet et Delbays, membres de la chambre de commerce ; Gillibert, Pons, Delacroix et Vidaillon [5], juges au tribunal de commerce ; Brillet, directeur de l'hôpital civil d'Alger ; etc., etc. et les représentants de la Presse algéroise.

---

[5] Julien Vidaillon : directeur de la Cie d'assurances générales à Alger, administrateur de la Société des ascenseurs et monte-charges hydrauliques de la ville d'Alger (1889) et de la Société domaniale algérienne (1900).

Comme lors de la première visite, on parcourt les diverses salles où sont installés les machines, réfrigérants, filtres, etc., et des explications très détaillées sont données par l'aimable M. Cornut, directeur de la Compagnie.

Un lunch est ensuite servi sous un grand hall admirablement décoré de fleurs et verdure. Durant quelques instants, on s'entretient de la visite que l'on vient de faire, et tout le monde se plaît à reconnaître l'énorme progrès accompli par cette branche de notre industrie.

M. le docteur Rebatel, président de la Compagnie, prend ensuite la parole et, après avoir remercié les personnes présentes d'avoir bien voulu se rendre à l'invitation du conseil d'administration, il fait l'éloge de l'honorable M. Tachet, dont on connaît, dit-il, l'activité, l'ardeur infatigable, le dévouement, que les Algériens ont souvent mis à contribution. M. le Dr Rebatel se félicite d'avoir suivi leur exemple. Le succès que nous sommes à même de constater aujourd'hui, ajoute-t-il, est dû en majeure partie a M. Tachet.

MM. Cornut, directeur, et Curtillet, un nom bien connu en Algérie, poursuit M. le Dr Rebatel, ont droit aussi à tous nos éloges, car ils ont secondé admirablement les efforts de M. Tachet dans la lourde tâche qui lui avait été confiée.

Il fait ensuite le panégyrique de l'Algérie, dont la terre, d'une fécondité remarquable, enserre dans son sein, de grandes richesses, et elle semblerait être la terre promise si, car il y a un si, l'on n'avait à redouter, parfois les microbes des fièvres paludéennes et typhoïdes.

Pour combattre et annihiler l'effet malfaisant de ces petites bêtes, les savants médecins qui nous entourent, conseillent de boire de l'eau bouillies filtrée indemne de microbes. C'est ce que nous vous avons apporté, et nous y avons ajouté un agrément qui n'est pas à dédaigner par les rudes chaleurs que subissent les Algériens : celui de boire frais et à bon marché.

En terminant, M. le Dr Rebatel boit à la disparition, grâce à la glace hygiénique, des fièvres paludéennes et typhoïdes.

Ce discours est longuement applaudi.

Les invités remercient ensuite MM. Rebatel, Tachet, Cornut et Curtillet, et se retirent très satisfaits des quelques moments agréables qu'ils viennent de passer.

Le *Journal général* joint ses remerciements à ceux déjà exprimés .et adresse, en outre, ses sincères félicitations à la Compagnie algérienne de glace hygiénique, qui n'a pas hésité à apporter en Algérie ses capitaux alors que tant d'autres capitalistes métropolitains préfèrent les confier à l'Étranger. Nous avons la ferme conviction qu'elle ne n'aura pas à le regretter.

Nous souhaitons ardemment que son exemple trouve des imitateurs.

B.

Publicité
COMPAGNIE ALGERIENNE DE GLACE HYGIENIQUE
Société anonyme au capital de 1.200.000 francs
(*Liberté,* bihebdo, Alger, 16 juillet 1899)

SIÈGE SOCIAL A LYON
Siège Industriel à HUSSEIN-DEY, près ALGER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. le docteur REBATEL, off. LH, propriétaire de vignobles à Bougie, président ;

TACHET, chev. LH, président du Syndicat commercial algérien, vice-président et administrateur délégué en Algérie ;

C. GIGNOUX, banquier à Lyon, administrateur délégué en France ;
BOUSSAND, agent de change, administrateur ;
MM. le vicomte de BELLESCIZE [6], chev. LH, rentier à Lyon, administrateur ;
L. GILIBERT, directeur de la maison Pavin de Lafarge, commissaire-censeur ;
CORNUT, directeur de la Compagnie, à Hussein-Dey, près Alger.

La Compagnie a l'honneur de prévenir le public qu'elle produit, dès maintenant, cent tonnes de glace hygiénique par 24 heures ; cette production jointe au stock en magasin lui permettront de livrer toutes commandes.

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur de la Compagnie, à Hussein-Dey, près Alger.

COUPONS ET DIVIDENDES ANNONCÉS
(*La Dépêche coloniale*, 28 juin 1903)

Compagnie algérienne de glace hygiénique. — 3 fr. 84 net par action nominative, coupon 2, 3 fr. 72 net par action au porteur, à partir du 15 juin, à la Compagnie lyonnaise d'exploration et de banque, 3, rue du Président-Carnot, Lyon.

Compagnie algérienne de glace hygiénique
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 avril 1904)

La Compagnie algérienne de glace hygiénique a tenu son assemblée le 19 courant. Les comptes ont été approuvés et un dividende de 5 %, payable le 1er mai, a été voté. Les bénéfices se sont élevés à 39.020 fr. Il résulte des déclarations faites à cette réunion que la société est en bonne marche et n'a pas encore atteint son complet développement. Une entente est intervenue entre la société et ses seuls concurrents. Dans cet accord, ceux-ci s'engagent à ne pas augmenter leur production fixée sur la moyenne des dernières années et la société reste chargée de la vente totale des deux usines ainsi que de la fixation des prix.

COUPONS ET DIVIDENDES ANNONCÉS
(*La Dépêche coloniale*, 15 mai 1904)

Compagnie algérienne de glace hygiénique. — Coupon 3, à partir du 2 mai, net : nominatif, 3 fr. 84 et 3 fr. 60 au porteur, à la Compagnie lyonnaise d'exploration et de banque à Lyon.

NÉCROLOGIE

---

[6] Fernand Regnauld de Bellescize (1849-1939) : marié à Valentine Pignatel (fille de Victor Pignatel, administrateur du Crédit lyonnais). Saint-Cyrien, chevalier de la Légion d'honneur comme chef de bataillon au 4e bataillon territorial de chasseurs à pied (1898), président des Charbonnages d'Urikany (Hongrie), de la Société lyonnaise de minoterie (1906) et de la Société franco-marocaine (1911), administrateur de la Métallurgique de la Loire et des Mines de la Loire.

Maire de la Chapelle-du-Châtelard (Ain), rengagé en 1915, administrateur du Chemin de fer d'intérêt local de Marlieux à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain).

Mort du docteur Rebatel
(*Mémorial de la Loire*, 23 janvier 1905)

On annonce la mort du docteur Rebatel, de Lyon. Le docteur Rebatel comptait parmi les sommités de l'art médical lyonnais et son nom faisait autorité en matière de responsabilité mentale. C'est lui qui, en ces dernières années, fut presque toujours commis à l'examen des criminels qu'on croyait être des fous ou des dégénérés. Citons notamment parmi les accusés qui comparurent en ces dernières années devant les assises de la Loire : Bruel, ce simple qui avait tué un homme d'un coup de fusil et qui se croyait dans son droit parce qu'on lui avait volé une hache ; Maria Javelle, la parricide de Saint-Cyprien, qui frappa sa mère de trente-sept coups de marteau ; le jeune Pitiot qui assassina, il y a deux ans. son grand-père, à Rozier-Côtes-d'Aurec. M. Rebatel exerça toujours ses fonctions de médecin aliéniste au rapport avec une entière indépendance et une véritable bienveillance pour les accusés. Le docteur Rebatel, qui meurt â l'âge de 59 ans, avait été à diverses reprises président du conseil général du Rhône.

Compagnie algérienne de glace hygiénique
(*Le Capitaliste*, 28 mars 1907)

La Compagnie algérienne de glace hygiénique cote 130. L'assemblée générale ordinaire tenue le 21 mars courant a approuvé les comptes de l'exercice écoulé se soldant par un bénéfice de 148.798 fr. 14 et fixé le dividende à 7 fr. par action, contre 6 fr. répartis pour le précédent exercice.

VALEURS DIVERSES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 avril 1908)

Compagnie algérienne de glace hygiénique se traite à 115 fr. L'assemblée aura lieu le 4 avril. Les bénéfices s'élèvent à 126.224 16, en diminution de 12.140 27 due au renchérissement du combustible et à l'amortissement de primes sur remboursement anticipé de 130 obligations. Le dividende proposé sera de 7 fr.

Convocations d'assemblées
(*Les Annales coloniales*, 7 avril 1910)

Cie algérienne de glace hygiénique, assemblée ordinaire le 12 avril à 10 heures, 7, rue Grôlée, à Lyon

---

Compagnie algérienne de glace hygiénique
(*Le Capitaliste*, 21 avril 1910)

La Compagnie algérienne de glace hygiénique est calme à 108. Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale le 12 courant. Les bénéfices de l'exercice clos au 31 décembre dernier sont de 115.761 fr. 30 contre 132.828 fr. 35 pour le précédent. Y

compris le reliquat de 1908, qui était de 17.225 fr. 51, la somme disponible s'établit à 132.986 fr. 81, permettant la distribution d'un dividende de 7 fr., comme précédemment.

Compagnie algérienne de glace hygiénique
(*Le Journal des finances,* 18 mars 1911)

Les comptes de la société, qui seront présentés à l'assemblée des actionnaires convoquée pour le 18 mars, accusent un bénéfice de 135.211 fr., en augmentation de 19.450 francs sur le précédent.

Les ventes de glace ont atteint 313.169 francs, contre 277.163 francs en 1909. Le conseil proposera le maintien du dividende à 7 francs par action.

Société algérienne de gaz comprimés
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 14 juin 1913)

La Société algérienne de gaz comprimés a pour président du conseil d'administration, M. Cornut, directeur-administrateur des Glacières d'Hussein-Dey, et membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés algéroises… ; son directeur général est M. F. de Lagausie, ancien directeur des Glacières et Usines d'acide carbonique d'Arzew.

DÉCÈS DE M. ADRIEN BEUDON,
entrepreneur
(*Le Journal général de l'Algérie*, 17 mai 1914)

Parmi ses principaux travaux : construction de l'usine de la Compagnie algérienne de glace hygiénique à Hussein-Dey.

Compagnie algérienne de glace hygiénique
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 avril 1919)
(*Le Sémaphore algérien*, 17 avril 1919)

Les comptes de l'exercice 1918 qui seront présentés à l'assemblée générale actionnaires du 9 avril, se soldent par un bénéfice de 131.468 francs en augmentation de 6.443 francs sur le précédent, et en y ajoutant le report de l'an dernier de 48.603 francs, le bénéfice disponible ressort à 180.071 francs.

À l'actif du bilan, les constructions et terrains figurent pour 392.468 francs, le Mobilier et outillage pour 673.205 fr. ; Caisses et banques pour 49.664 francs ; le Portefeuille pour 627.673 en augmentation de 63.355 francs ; les Participations pour 37.350 et les Débiteurs divers pour 16.878 francs.

Au passif : Les Réserves légales et Réserves spéciales s'élèvent ensemble à 183.027 francs ; les Amortissements à 200.000 francs ; la Réserve spéciale pour amortissements à 40.000 francs ; les Créanciers divers à 11.710 francs et les coupons restant à payer à 12.086 francs. Le .dividende proposé à l'assemblée sera de 9 francs, brut par action .payable à partir du 5 mai.

Compagnie algérienne de glace hygiénique
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 mars 1920)

L'assemblée tenue à Lyon le 18 mars a approuvé les comptes de l'exercice et voté toutes les résolutions qui lui étaient présentées, notamment le dividende de 10 francs contre 9 francs précédemment.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 avril 1921)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée annuelle à Lyon, le 15 avril, ont approuvé les comptes de l'exercice 1920 se soldant, report antérieur compris, par un bénéfice de 191.531 fr. Le dividende, que nous avions annoncé, de 10 francs par action, a été voté pour être mis en paiement à partir du 5 mai prochain.

M. le baron Gabet [7] a été réélu comme administrateur et M. Champromis maintenu comme commissaire aux comptes.

Association française du froid
(*Revue générale du froid*, mai 1922)

Adhésions

M. DUMOUCHEL, sous-directeur de la Compagnie algérienne de glace hygiénique à Hussein-Dey (Algérie). — Présenté par MM. Fontanel et Maurice Boucherie.

Compagnie algérienne de glace hygiénique
(*Le Sémaphore algérien*, 31 mai 1922)

Lyon, 11 mai. — Cette société, au capital de 1.200.000 fr., dont le siège est 7, rue Grôlée, à Lyon, a tenu aujourd'hui son assemblée ordinaire. Les comptes de l'exercice 1921 ont été approuvés ; ils font ressortir un bénéfice de 135.831 fr., auxquels s'ajoutent 63.126.fr. reportés de l'exercice 1920.

L'assemblée a voté un dividende de 10 fr. net et a réélu M. Boussand, administrateur.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE
S.A. au capital de 1,2 MF.
Siège social : Lyon, 7, rue Grôlée
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 964)

[7] Francisque Gabet (1846-1930) : agent de change à Lyon (1877-1898), c'est lui qui, avec Bouvier, délègue Léon Boussand aux Charbonnages hongrois d'Urikany en 1893. Administrateur de sociétés,. président des Éts Frager de Madagascar. Voir encadré.

Conseil d'administration
composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions
BOUSSAND (Léon), 6, quai de l'Hôpital, Lyon ; pdt ;
BELLESCIZE (Gonzague de) [8], 14, r. de Berri, Paris ;
BOUSSAND (Henri) [9], 6, quai de l'Hôpital, Lyon ;
CORNUT (Élie), 54, r. d'Isly, Alger ;
GABET (F[rancisque]), 4, rue Grôlée, Lyon.

Commissaire aux comptes
CHAMPROMIS, 51, r. de la Bourse, Lyon.

Compagnie algérienne de glace hygiénique
(*Revue générale du froid*, mai-juin 1923)

Cette société au capital de 1.200.000 fr., dont le siège social est à Lyon, 7, rue Grôlée, a tenu le 8 mai son assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Boussand. Les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1922, faisant ressortir un bénéfice de 352.625 francs qui, avec le report de l'exercice 1921, soit 57.141 fr., donne un total de 409.767 fr. Toutes les résolutions présentées par le conseil ont été approuvées, notamment la répartition d'un dividende de 11 fr. par action, net d'impôt sur le revenu, payable à partir du 10 mai. Une somme de 32.937 fr. sera reportée à nouveau.

Compagnie algérienne de glace hygiénique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 1924
(*La Vie financière*, 5 mai 1924)

Les bénéfices nets, qui s'élèvent à 667.134 francs, permettent de distribuer un dividende de 6 fr. par action et de rembourser 15 fr. par action sur le capital

L'assemblée est présidée par M. Léon Boussand, président du conseil d'administration, assisté de MM. Cornut et Payen, en qualité d'assesseurs, et de M. Henri Boussand, en qualité de secrétaire.
Le nombre des actions présentes ou représentées est de 5.995.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Nous venons, messieurs, vous rendre compte des résultats de l'exercice 1923 et soumettre les comptes à votre approbation.
Les bénéfices nets se sont élevés à 667.134 22 contre 352.052 fr 34 en 1922.
Ce résultat particulièrement heureux est imputable principalement à l'augmentation des ventes, qui ont été supérieures de 25 % environ à celles de l'exercice précédent. Nous avons fait subir aux divers comptes d'immobilisations des amortissements normaux, qui vous seront indiqués dans le rapport de notre commissaire aux comptes.

---

[8] Gonzague de Bellescize (1865-1967) : frère cadet de Fernand (ci-dessus). Ingénieur ECP (1899). président de la Compagnie financière et industrielle. Voir encadré.
[9] Henri Boussand (Roanne, 7 juillet 1881-Limeil-Brévannes, 1973) : fils de Léon, il fait carrière dans son sillage : administrateur de la Compagnie algérienne de glace hygiénique, du Syndicat lyonnais nord-africain, de la Société minière du Vivarais, du Carburateur Memini, des Mines d'Ambatobé…

En raison de l'importance de nos bénéfices, il nous a paru opportun de revenir à la politique d'amortissement du capital que nous avions inaugurée en 1913 ; c'est pourquoi nous vous proposerons de distribuer un dividende de 6 francs net d'impôt sur le revenu et de rembourser 15 fr par action sur le capital. Nous vous demanderons, d'autre part, de prélever sur nos bénéfices une somme de 350.000 francs pour être portée au compte Réserve pour création d'un frigorifique, qui se trouvera ainsi doté de 550.000 francs.

Nous tenons à vous fournir à ce sujet des explications complètes sur le projet de création d'un frigorifique que nous allons soumettre à voire approbation. Vous en avez déjà approuvé le principe à notre assemblée du 15 avril 1921 ; nous vous avons à nouveau entretenus de la question eu 1922 et 1923 ; c'est donc depuis quatre ans que ce projet fait l'objet de nos études. Nous sommes arrivés aujourd'hui à avoir la conviction bien nette qu'il est absolument nécessaire de créer à Alger un frigorifique qui est réclamé par notre clientèle, et que. d'autre part, malgré le développement de la ville d'Alger, son importance ne comporte pas emploi d'un frigorifique de transit de grande envergure Dans ces conditions, nous avons reconnu que le terrain que nous avions acheté et qui paraissait ne pas convenir pour un frigorifique de transit, est, au contraire, très bien placé pour remplir le but que nous nous proposons actuellement.

Nous avons donc l'intention de vous demander l'autorisation de construire au plus tôt un frigorifique comportant 1.000 à 1.200 mètres cubes de chambres froides et une fabrique de glace de 15 tonnes environ ; le plan a d'ailleurs été établi pour pouvoir procéder ultérieurement, s'il y a lieu, par étapes successives. à des agrandissements qui nous donneraient une capacité de 2.000 mètres cubes de chambres froides et une fabrique de glace suffisante pour pouvoir supprimer notre usine d'Hussein Dey.

Ce programme, qui nous a paru présenter le minimum d'aléas, a davantage de pouvoir être réalisé par nos propres ressources : il nous permettra, en outre, de n'utiliser notre usine d'Hussein-Dey que pendant le mois de fortes chaleurs. Nous comptons commencer les constructions en septembre prochain, et nous espérons que l'entrepôt frigorifique pourra être ouvert au printemps 1926.

Si vous acceptez, notre opposition de répartition de bénéfices, le dividende sera mis en paiement, aux guichets du Crédit Lyonnais. à partir du 3 mai prochain. À raison de 6 francs pour les titres nominatifs et de 4 fr. 55 pour les titres au porteur, contre remise du coupon n° 23 : il sera procédé en même temps au remboursement de 15 francs par action contre présentation des titres, qui seront estampillés.

Il est ensuite donne lecture du rapport des commissaires contenant le bilan que nous reproduisons ci-dessous

BILAN AU 31 DECEMBRE 1923

ACTIF

Constructions et terrains	155.361 11	
Immeuble de de Galland	291.001 35	
Machines et outils	427.491	
Matériel	45.738 60	
Mobilier	1.160 90	
Approvisionnements		5.811 55
Caisse et banques		1.217.520 21
Portefeuille		449.381 25
Participations		36.500 00
Débiteurs divers		31.792
Total		2.661.758 91

PASSIF

Capital 1.020.000 00
Capital rembourse 180.000 00
Réserve légale 121.224 74
Réserve spéciale 105.500 00
Amortissements 169.500 00
Réserve spéciale pour amortissements 40.000 00
Réserve pour construction d'un frigorifique 200.000 00
Créanciers divers 103.265 75
Coupons restant à payer 19.731 28
Sommes à rembourser sur le capital 2.465 00
Profits et pertes :
Report de l'exercice 1922 32.937 92
Bénéfice de l'exercice 1923 667.134
Total 2.661.758 91

Sur le bénéfice s'élevant à 667 134 fr. 22, il est prélevé 72.000 francs pour distribuer un dividende de 6 francs ; une somme de 350.000 francs est portée au compte de Réserve pour construction d'un frigorifique ; le remboursement partiel du capital à raison de 15 francs par action absorbe 180.000 francs ; le reliquat, soit 26 646 fr. 34, est reporté à nouveau

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice tels qu'ils lui sont présentés et adopte le partage des bénéfices proposé par le conseil d'administration comportant l'attribution d'un dividende de 6 francs par action, net d'impôt sur le revenu et le remboursement partiel du capital à raison de 15 francs par action ; elle approuve la création par la Société d'un entrepôt frigorifique à Alger, conformément aux propositions contenues dans le rapport du conseil d'administration ; elle réélit comme administrateur, pour une nouvelle période de six années, M. Élie Cornut, administrateur sortant, et renouvelle ,à MM. Champromis et Adenot leur mandat de commissaires.

Toutes les propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité.

MAIRIE D'ALGER
Autorisations de bâtir
du 1er au18 octobre 1924
(*Le Journal général de l'Algérie*, 19 octobre 1924)

Construction d'entrepôts frigorifiques, rues des Colons et Molière ; Compagnie algérienne de glace hygiénique, propriétaire ; Bernard frères et Cie architectes.

Ingénieurs et ingénieurs-conseils
(*Annuaire industriel*, 1925)

Dumouchel (Marcel), 30, rue Edgar-Quinet, Alger. E. C. P. Directeur de la Compagnie algérienne de glace hygiénique, Hussein-Dey. (Froid industriel.)

Antérieurement : Béton armé et travaux publics.

[Adm. (1929) du Secteur électrique des Voûtes d'Alger]

CHRONIQUE DU BÂTIMENT

Les Nouveaux Chantiers
ALGER
La nouvelle installation frigorifique de la Société algérienne de glace hygiénique
(*Le Journal général de l'Algérie*, 11 janvier 1925)

Dans le but de mettre à profit les expériences de frigorifique qui ont été réalisées, notamment à Lyon et à Paris, la Société algérienne de glace hygiénique a décidé de faire, en Algérie où, en raison du climat, ce genre d'installation convient particulièrement, un frigo d'un modèle n'y existant pas encore.

Elle a désigné, après concours, pour effectuer cette construction, l'entreprise dirigée par MM. Bernard frères, 6, rue Édouard-Cat, à Alger, correspondants dans notre ville de la Société de Fondation par compression mécanique du sol [10] et concessionnaires de la Maison Hennebique pour le béton armé.

Le nouvel établissement comprendra des locaux destinés au dépôt des denrées périssables : viande, beurre, œufs et autres marchandises nécessitant des soins spéciaux de conservation.

La nouvelle organisation évitera des pertes parfois importantes chez les grossistes et aura certainement une répercussion sensible dans une diminution du coût de certains produits alimentaires.

Le bâtiment situé à Alger, à l'emplacement compris entre la rue Molière, la rue des Colons et la voie P.-L.-M., doit comporter 5 étages.

Au rez-de-chaussée, qui comprendra une cour couverte, seront situés la salle des machines, un quai de chargement et la salle de manipulation. Aux étages seront réparties :les chambres froides, le cinquième étage, en terrasse, devant 'supporter un bac à eau.

La construction est en béton armé.

Les parois constituées par un écran sans aucune ouverture; à partir du 1er étage, comporteront comme isolant, des séries de plaques de liège d'une épaisseur de 0 m. 20, réparties sur toute la surface.

Les planchers seront isolés de la même façon.

À chaque étage, les pièces de dimensions variables suivant leur destination seront également isolées les unes des autres par de grosses épaisseurs de liège.

*
* *

Étant donné la nature du sol à cet endroit, l'élaboration du projet de construction de cette bâtisse présentait des problèmes complexes qui n'ont pu être résolus que grâce à l'outillage, spécial dont disposent MM. Bernard frères.

Le principe des fondations se présentait ainsi : 5 planchers dont la résistance avait été calculée à raison de 1.500 à 2.000 kg par mètre carré, ce qui reportait sur chaque poteau une charge de 3 à 400 tonnes, suivant le cas.

D'une manière générale, le sol étant de composition irrégulière, les éléments suivants pouvaient être établis :

Une couche de remblai de 1 mètre.

Une couche de sable de 2 mètres.

Un mètre de rocher, en couches variant de 0 m. 20 à 0 m. 50.

Au-dessous une épaisseur insondable de marne grise compacte parsemée d'îlots de rocher.

En raison de l'afflux d'eau, celle-ci se trouvant à 1 m. 50 du sol et malgré l'utilisation de pompes, les sondages avaient d'abord été limités à 4 m. 50 de profondeur.

---

[10] Mis en œuvre par la Société anonyme de fondations par compression mécanique du sol

Les méthodes courantes présentaient ainsi plusieurs dangers.

1re méthode. — L'eau empêchait de creuser des puits à la main, à une profondeur suffisante ;

2e méthode. —- Le radier général n'était pas indiqué. La composition du sous-sol étant variable, il était difficile d'entreprendre avec des éléments certains l'exécution de ces travaux, d'autant plus qu'une citerne d'une contenance de 150 m^3 et d'une profondeur allant jusqu'à 3 m. 50 devant être aménagée, les terrassements devenaient impossibles à cause de l'eau et onéreux par leur importance. Il aurait fallu, en effet, opérer au-dessous de cette citerne et de l'épaisseur du radier.

3e méthode. — Le pieu pénètre dans la marne en raison de l'adhérence trop complète de cette matière.

Or, par suite de la densité différente du sous-sol (on trouve à certains endroits des îlots de rocher), il devient impossible d'assurer une fiche verticale.

D'autre part, la marne compacte s'oppose à la pénétration suffisante des pieux et produit, à cause de son élasticité lente, le refus apparent si dangereux pour leur sécurité. D'où nécessité, après chaque opération de constatation de refus, de recommencer cette opération 20 minutes après et l'on s'aperçoit qu'à ce moment, la pénétration des pieux se poursuit.

Par conséquent, dans le cas qui nous occupe, cette dernière méthode était reconnue inapplicable.

Il a fallu trouver d'autres moyens, et l'on a eu finalement recours à l'utilisation du système *Compressol*.

Par ce procédé, l'eau ne gêne pas.

La descente est régulière, le perforateur de 2.850 kg avec une pointe de 4 cm^2 tombant d'une hauteur minimum de 6 mètres n'étant pas influencé par des différences de densité de terrain.

Chaque pylône pouvant supporter 200 tonnes, mais étant limité par sécurité à 90 tonnes, peut descendre de 3 mètres au moins dans la marne et assurer ainsi un frottement latéral supérieur à la résistance du fond même. Par cet outillage, la compression du sol a bien été démontrée par ce fait qu'avant de construire les pylônes, l'eau apparaissait en abondance à l1 m. 50 de profondeur.

Les pylônes achevés, les terrassements nécessaires ont été exécutés sans trouver d'eau. Celle-ci avait donc été chassée par la compression générale du terrain.

Or, des drains ayant été prévus pour la récupération de l'eau dans un puits, iI a fallu prolonger le drain au-delà de la zone comprimée, c'est-à-dire dans la route voisine, pour retrouver l'eau, et la conduire dans le puits.

L'économie et la sécurité du système *Compressol* ont paru suffisamment démontrés pour être exigés dans le projet définitif.

Ces travaux sont dirigés pari M. Brachet, ingénieur venu de Paris à cet effet.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE
S.A. au capital de 1,2 MF.
Siège social : Lyon, 7, rue Grôlée
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 952)

Conseil d'administration
composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions

BOUSSAND (Léon), 6, quai Jules-Courmont, Lyon ; pdt ;
BELLESCIZE (Gonzague de), 14, r. de Berri, Paris ;
CORNUT (Élie), 54, r. d'Isly, Alger ;

GABET (Francisque), 1, rue Beaujon, Lyon.
BOUSSAND (Henri), 6, quai Jules-Courmont, Lyon ;

Commissaire aux comptes
CIAVALDINI, 10, r. de Castries, Lyon.

LES DOCKS FRIGORIFIQUES D'ALGÉRIE.
DE LA CIE ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE A ALGER
(*Revue générale du froid*, mai-juin 1927)

Docks frigorifiques d'Algérie (côté rue Molière).

La Cie algérienne de glace hygiénique, vient de mettre en exploitation à Alger, rues Molière et des Colons, le premier entrepôt frigorifique important mis directement à la disposition des usagers d'Algérie.

Cet établissement a été dénommé :

DOCKS FRIGORIFIQUES D'ALGÉRIE

Cette société, qui est établie en Algérie depuis vingt-neuf ans, exploite depuis 1898 une fabrique de glace transparente, située à Hussein-Dey, près d'Alger, et qui peut fournir journellement 80 tonnes de glace produite à l'eau distillée.

Elle vient d'étendre avec plein succès son champ d'action, en créant à Alger même cet entrepôt frigorifique moderne, d'une capacité d'entreposage de 2.800 mètres cubes, avec fabrique de glace de 18 tonnes et qui n'est que la première étape d'un plan d'ensemble qui doit porter ultérieurement son cube d'entreposage à 12.000 mètres cubes.

Mais, d'ores et déjà, cet établissement permet de recevoir la cargaison complète d'un navire frigorifique touchant Alger et de couvrir tous les besoins de l'Algérie.

La Cie algérienne de glace hygiénique vient donc ajouter un maillon de plus à la chaîne des entrepôts métropolitains et combler ainsi une lacune d'autant plus

inexplicable que l'on se trouve dans un pays chaud, éloigné des grands centres mondiaux de consommation et de production.

Sa situation dans un port qui commande toute l'Algérie et qui s'affirme de plus en plus comme devant être la porte de l'Afrique centrale permet d'envisager sous un jour très favorable l'évolution de cette affaire, qui est appelée à modifier d'une façon complète les usages commerciaux de la Colonie.

Les Docks frigorifiques d'Algérie sont situés en plein centre commercial d'Alger et au nœud des voies ferroviaires et maritimes, puisqu'ils sont limitrophes des gares de marchandises P.-L.-M., État et Chemins de fer sur routes d'Algérie [CFRA], auxquels ils peuvent être branchés, et qu'ils sont en bordure des terre-pleins du port d'Alger (bassin de l'Agha), qui deviendra le centre du port dès que son extension, en cours d'exécution, sera réalisée.

Leur construction est faite sur 4 étages réservés aux chambres froides, le rez-de-chaussée étant occupé par la salle des machines, le hall couvert et les bureaux, alors que la terrasse a été utilisée pour les condenseurs et le refroidisseur d'eau.

La superficie actuellement couverte est de 360 mètres carrés, soit seulement le quart des terrains disponibles, permettant ainsi de réserver l'avenir.

Les bâtiments ont été construits par les Établissements Bernard-Grasset, d'Alger ; ils sont constitués par la superposition de trois ossatures distinctes. La première, entièrement en béton armé, constitue l'ossature de résistance ; elle comporte les piliers, dont certains sont chargés de 375 tonnes, avec planchers calculés à 1.500 et 2.000 kg de surcharge ; le sol étant mauvais à cet endroit, on eut recours aux fondations système Compressol. On rappellera que ce mode de fondation consiste à faire tomber, d'une hauteur de 4 mètres, un pilon de 2 tonnes qui creuse le sol et le bat jusqu'au refus, en comprimant le terrain latéralement et en profondeur, créant ainsi des points d'appui d'égale résistance, sur lesquels s'appuient les pylônes. Autour de cette ossature rigide, une isolation continue de 18 et 20 cm d'épaisseur en liège W de la Société des lièges de Lasserens, a été établie et isole le bâtiment sur toutes ses faces. Enfin, cette isolation est préservée par un écran mixte de 20 cm de béton armé et de béton de mâchefer, qui forme la troisième enveloppe.

*
* *

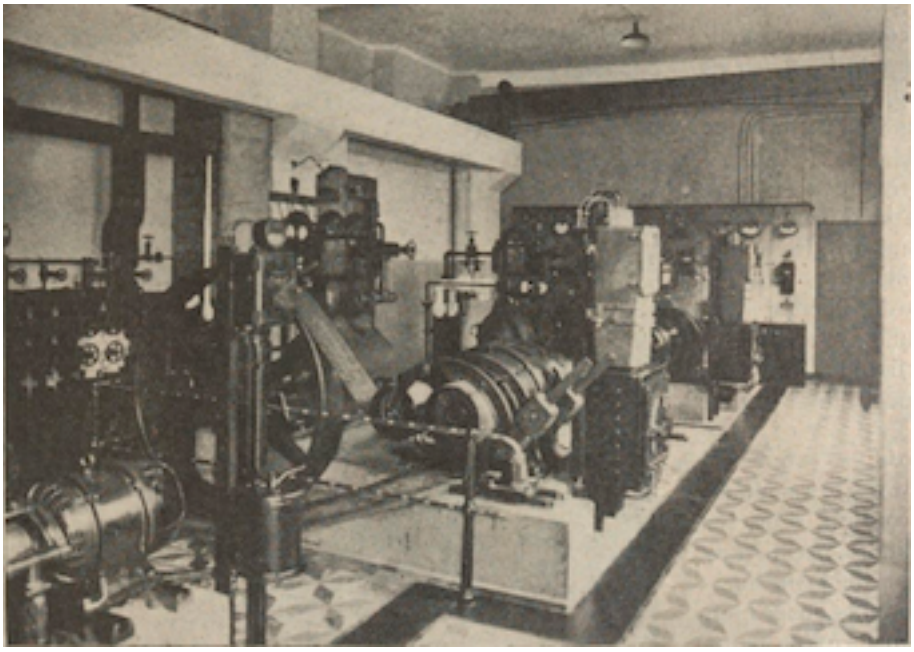

Salle des compresseurs

Le matériel machines a été prévu en double, en raison d'un secours toujours à prévoir dans une installation où l'on est appelé à marcher d'une façon continue.

L'énergie électrique est amenée par deux câbles souterrains sous tension de 10.000 volts.

Elle est transformée dans le poste particulier. de l'entrepôt à 200 volts par À transformateurs de 150 KVA de la Société *[sic : Cie]* électro-mécanique.

La salle des machines, desservie par un pont roulant de 3 tonnes, comporte 3 compresseurs verticaux à ammoniac à flux continu et à grand rendement, dont 2 compresseurs York, à double cylindre et carter fermé, de cent mille frigories/heure et un compresseur Fixary de 35.000 frigories/heure.

Ces compresseurs sont actionnés par des moteurs asynchrones synchronisés de la Compagnie générale électrique de Nancy, en vue de relever le facteur de puissance de l'installation au voisinage de l'unité.

L'installation frigorifique a été exécutée par les soins de la maison Hoveman frères, représentant à Paris le matériel York, et le système de marche adopté tient à la fois du *flooded system* et de la surchauffe avec *receiver* et prérefroidisseur de liquide, augmentant ainsi le rendement de l'installation.

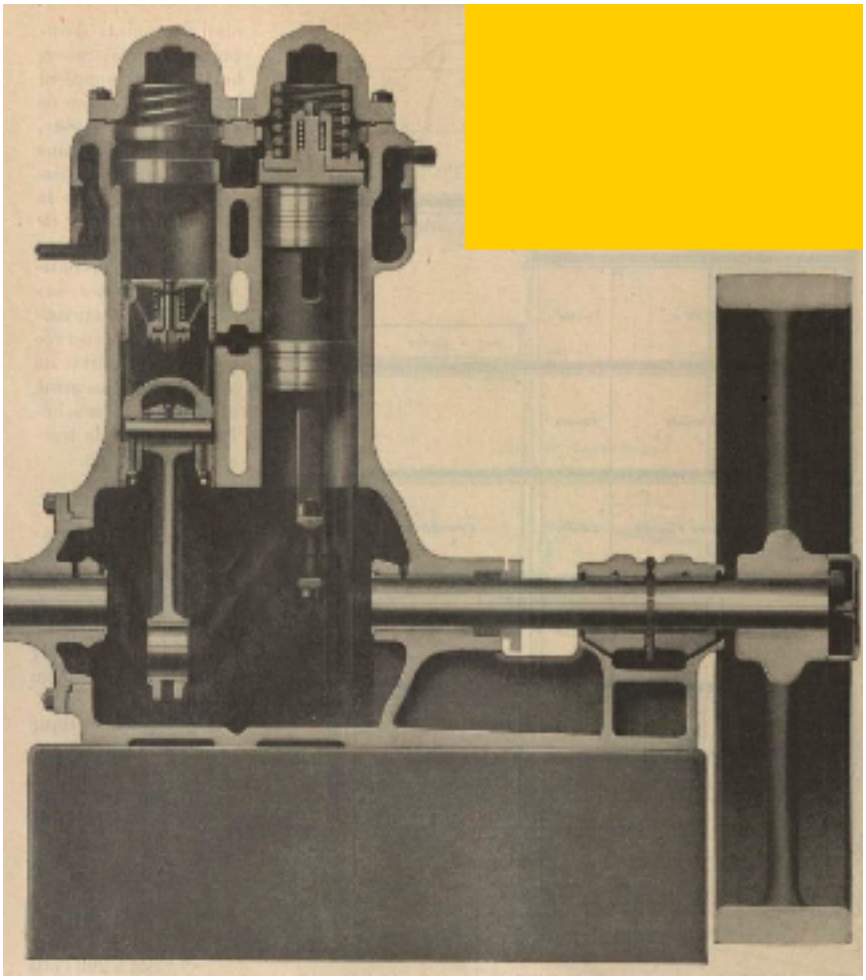

Coupe de compresseur York

Comme le représente la coupe ci-dessus, les compresseurs York sont du type vertical à flux continu, à carter fermé et à double cylindre. Les avantages de ce système sur le type horizontal sont très nombreux, aussi bien, au point de vue rendement qu'au point

de vue encombrement ; ce dernier avantage a permis de loger facilement les appareils dans une salle de machines relativement réduite.

Comme l'indique le schéma, les 2 compresseurs York comportent chacun 2 aspirations pour l'obtention éventuelle de températures différentes dans chaque cylindre. La distribution d'ammoniac comprend 3 circuits, dont 2 à températures différentes (p. ex — 12° et 18° C) pour l'entrepôt, et un 3e pour le bac à glace, avec facilité de mettre l'un quelconque des cylindres de chaque compresseur sur l'un quelconque des circuits.

Dans chaque étage, il a été prévu un poste de réglage comprenant un collecteur pour la commande des 3 circuits d'ammoniac ; il est donc facile d'obtenir, en même temps que le réglage de la température, celui de l'état hygrométrique de chacune des salles. Un dispositif spécial existe, en outre, pour assurer le dégivrage de n'importe quelle salle, les gaz condensés par l'opération du dégivrage alimentant ensuite la chambre voisine.

Le condenseur du type à ruissellement aérien est situé sur la terrasse. Pour économiser l'eau de condensation, cette même eau est envoyée par des pompes centrifuges d'un débit de 40 mètres cubes à un réfrigérant aérien situé au-dessus du condenseur et muni de disques afin de diviser le liquide en gouttelettes. Il ne suffit plus que de compenser en eau d'apport les pertes par évaporation.

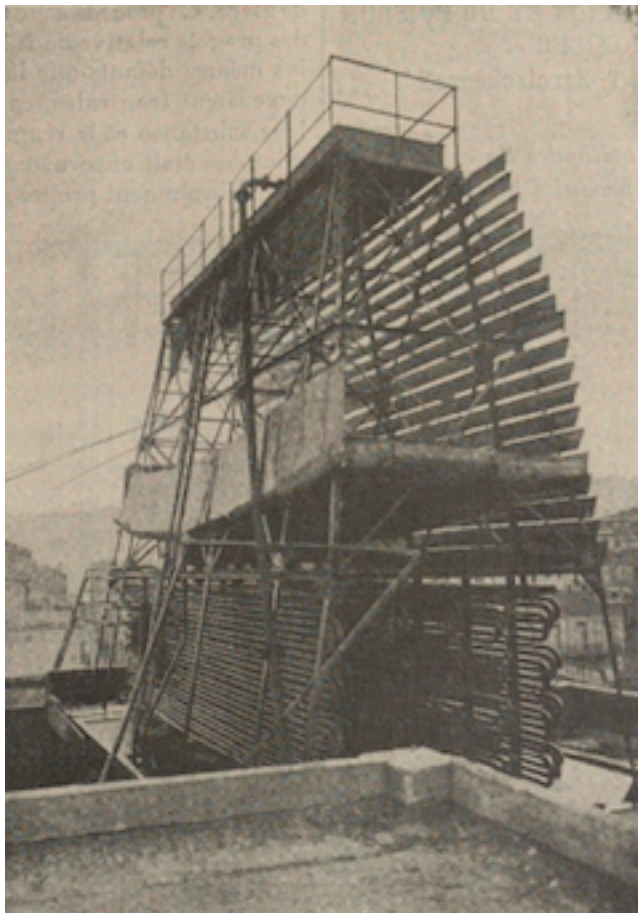

Condenseur avec refroidisseur d'eau.

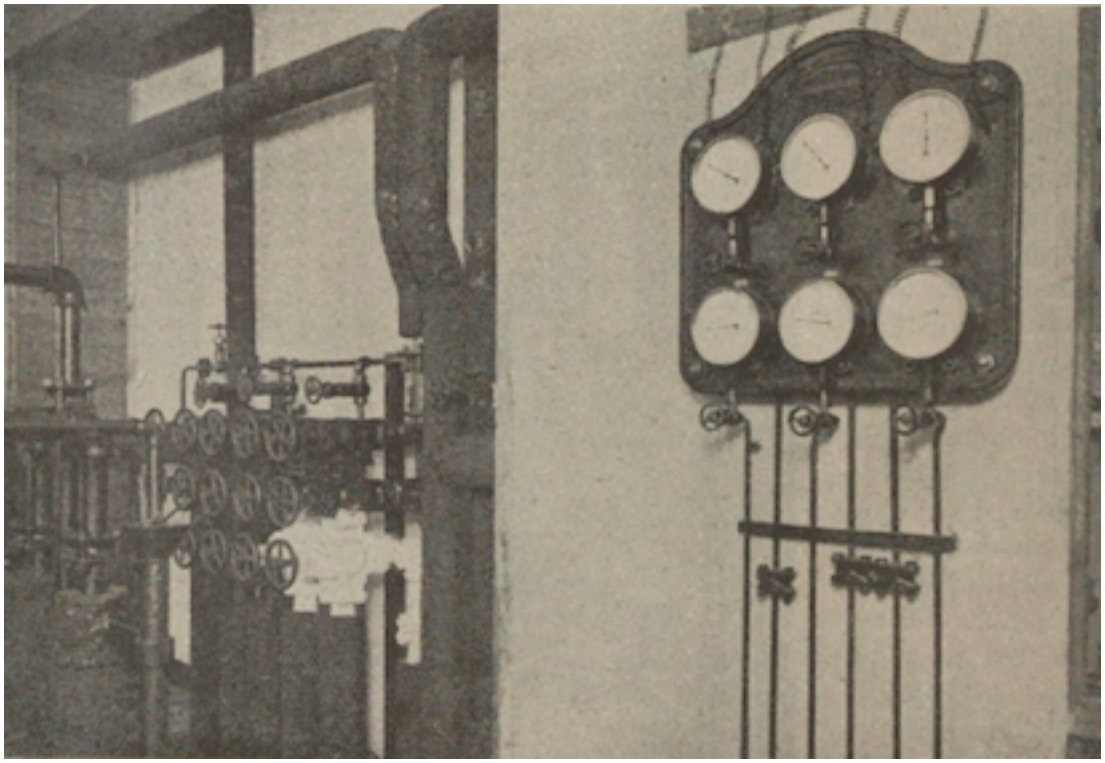

Poste de réglage principal. Salle des machines.

L'installation est munie en outre d'un bac à glace de 18 tonnes par 24 heures, avec agitation par l'air à haute pression, pour l'obtention de glace transparente.

Le système d'agitation appliqué par MM. Hoveman comporte 2 étapes pour le refroidissement et le séchage de l’air afin d'éviter l'obstruction par la glace des canaux d’insufflation prévus à l'angle des parois des mouleaux. Un échangeur de température à doubles tubes assure au préalable le refroidissement de l'air comprimé par un compresseur.

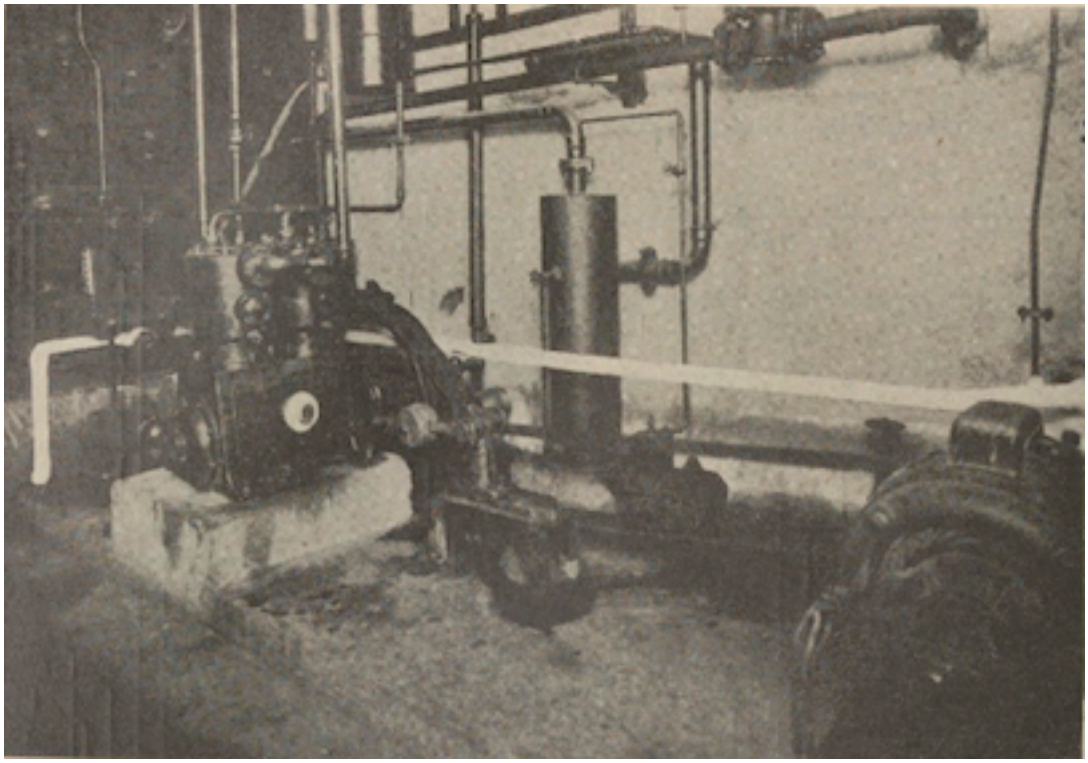

Système d'insufflation d'air. Compresseur Spiros.

Pour ce premier refroidissement, on utilise l'eau la plus froide dont on dispose ; cet air passe ensuite dans un système de 2 déshumidificateurs verticaux, le refroidissement étant obtenu au moyen de serpentins dans lesquels circule de la saumure prise dans le bac à glace au moyen d'une pompe. L'air est alors distribué par un collecteur d'alimentation dans chacune des rames de mouleaux. Le système des 2 déshumidificateurs permet, au moyen d'un robinet à 4 voies, d'inverser le courant pour faire fondre la glace qui aurait pu se former autour des serpentins de refroidissement pendant l'opération précédente.

La production journalière de 80 tonnes de glace transparente fournie par l'usine existant à Hussein-Dey, également propriété de la Cie algérienne de glace hygiénique, amène donc la production journalière totale à près de 100 tonnes de glace transparente. Cette société peut donc assurer très largement la consommation totale d'Alger et de l'intérieur, même pendant les journées les plus chaudes.

L'entrepôt sera raccordé directement aux voies P.-L.-M. et État par embranchement particulier pénétrant au cœur des bâtiments. Les quatre étages sont, en outre, desservis par deux monte-charge Otis-Pifre de 1.200 et 2.000 kg de portée, à bennes fermées du système américain.

L'entrepôt est divisé en 20 chambres refroidies par détente directe de l'ammoniac, soit dans des frigorifères, soit dans des faisceaux suspendus au plafond, soit par système mixte, afin d'obtenir l'état hygrométrique désiré.

Ces chambres peuvent, d'autre part, être greffées indifféremment, soit sur le circuit de réfrigération, soit sur celui de congélation, de façon à les utiliser au mieux des denrées à entreposer ; certaines sont aménagées spécialement pour la boucherie avec cases individuelles, et d'autres pour la cheville avec crochets. Les marchandises les plus fréquemment entreposables sont : les viandes fraîches et congelées, le gibier, la volaille, les œufs, les beurres et fromages, les fruits et agrumes, figues, dattes, marrons, olives, raisins, les légumes, pommes de terre, les sirops de fruits, les bières, les vins, les fourrures, tentures, etc., etc.

Salle de conservation des viandes congelées.

Salle de boucherie avec cases individuelles.

On peut affirmer que, grâce à la libre concurrence qui pourra s'établir sur des approvisionnements toujours abondants, constitués aux époques les plus favorables et en provenance ou à destination des pays même les plus éloignés, le consommateur ainsi que l'exportateur et l'importateur trouveront un profit certain, en raison de la régularisation des cours, de l'abondance de la marchandise et de la présentation, en

toute saison, de denrées de premier choix dans un état parfait de conservation. On doit ajouter que l'entrepôt, dans les époques de surproduction agricole ou d'arrêt des transports maritimes, pourra, le cas échéant, sauver une récolte de la pourriture ou de l'avilissement des prix.

Aussi peut-on considérer que les Docks frigorifiques d'Algérie construits par la Cie algérienne de glace hygiénique, sous la direction et suivant les plans de M. Dumouchel, administrateur-directeur de cette société, présentent un intérêt d'ordre général indiscutable, dont la Colonie tirera le plus grand profit.

SECTEUR ÉLECTRIQUE DES VOÛTES D'ALGER
(*Le Journal des débats*, 3 et 25 août 1928)

L'assemblée extraordinaire, tenue hier, a ratifié les apports faits par la Société à la Compagnie algérienne de glace hygiénique, apports consistant en biens et droits immobiliers. En rémunération de ces apports, la Compagnie du secteur électrique des voûtes d'Alger recevra 2.500 actions de 100 fr. entièrement libérées, de la Compagnie algérienne de glace hygiénique, jouissance 1er janvier 1928.

1928-1933 : fait installer 500 m de tuyaux béton par Bonna*

AVIS DIVERS
COMPAGNIE DU SECTEUR ELECTRIQUE DES VOUTES D'ALGER
(*Le Journal des finances*, 8 février 1929)

On sait que cette société a conclu, en 1928, un accord avec la Compagnie algérienne de glace hygiénique, aux termes duquel la Compagnie de S. E. V. A. a apporté sa fabrique de glace des Voûtes, moyennant la remise .de 2.500 actions de la Glace hygiénique entièrement libérées et non amorties, spécialement créées à cet effet. […] L'usine cédée, qui figurait au bilan pour un peu plus d'un million, se trouve aujourd'hui remplacée par une participation dépassant le sixième des actions de la Compagnie algérienne de glace hygiénique qui se retrouve au portefeuille et dont la valeur intrinsèque est de beaucoup supérieure.

La situation de la Compagnie algérienne de glace hygiénique est de tout premier ordre et ses bilans n'expriment que très imparfaitement la valeur de son actif, par suite de la plus-value des terrains qu'elle possède à Alger.

Les actions « Glace hygiénique », dont le marché est d'ailleurs très restreint, sont actuellement cotées à Lyon a un cours très inférieur à la part qu'elles représentent dans la valeur de liquidation de l'actif social. Au cours actuel de 700 fr., la participation de la Compagnie S. E. V. A. atteint 1 million 750.000 francs, dépassant ainsi largement la valeur de l'actif cédé aux termes de l'accord ci-dessus.

Il y a lieu de considérer également que la C. A. G. H., avec les trois usines et le frigorifique qu'elle possède maintenant à Alger, est en mesure de tenir le marché de la glace sur cette place et de réaliser ainsi des bénéfices sensiblement plus élevés qu'autrefois, bénéfices dont la Compagnie du S. E. V. A. retrouvera indirectement une part sous forme de dividendes. […]

(Communiqué).

Compagnie algérienne de glace hygiénique
(*Revue générale du froid*, avril-mai 1929)

L'assemblée du 6 mai tenue à Lyon a approuvé les comptes de l'exercice 1928. Bénéfice net, 1.238.367 fr., auquel il faut ajouter le report de l'exercice 1927 s'élevant à 70.234 fr. Dividende, 34 fr. 74 net au nominatif et 32 fr. 50 net au porteur.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 28 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, se soldant par un bénéfice net de 2.789.007 francs, contre 2.293.809 francs l'exercice précédent.

Le dividende a été fixé à 18 francs (contre 15 francs précédemment) aux actions, et à 35 fr. 30 aux parts de fondateur, payable le 31 juillet prochain, contre remise du coupon n° 7 pour les actions et n° 6 pour les parts.

M. Albert Cornu, administrateur sortant, a été réélu.

Après répartition, les réserves atteignent plus de 4 millions pour un capital de 8 millions, la totalité des immobilisations, soit près de 5 millions, étant en outre amortie.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 mai 1931)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue à Lyon le 11 mai 1931 ; elle a approuvé les comptes de l'exercice 1930, se soldant par un bénéfice de 1.207.383 fr. 30 au lieu de 1.091.416 fr. 49 en 1929. Toutes les résolutions présentées à l'assemblée ont été votées, notamment un dividende de 40 francs brut pour les actions anciennes contre 35 francs l'année dernière, et de 42 fr. 50 pour les actions nouvelles, au lieu de 37 fr. 50 l'année dernière. Ces dividendes seront payables à partir du 15 mai, sous déduction des impôts, c'est-à-dire 36 fr. 70 net pour les actions nominatives anciennes,. 39 fr. pour les actions nominatives nouvelles, et 31 fr. 95 pour les actions au porteur, contre coupon n° 31.

L'assemblée générale extraordinaire qui suivait a donné au conseil d'administration tout pouvoir pour doubler le capital social, en une ou plusieurs fois, dans le but de doubler la capacité de l'entrepôt frigorifique, d'augmenter dans de grandes proportions la production de glace, et éventuellement de s'intéresser à d'autres affaires de glace. Elle a donné tout pouvoir au conseil de décider les dates où pourront avoir lieu ces opérations, et en fixer les modalités. Elle lui a, en outre, donné tout pouvoir pour déplacer le siège social, s'il le juge utile.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 13 novembre 1931)

Monsieur Élie Cornut ; Mme et M. Paul Lafourcade et leurs enfants : Louis-Jean-Pierre et Danielle ; Mlle Germaine Cornut ; Mme et M. Auguste Nithard et leurs enfants : Roger et Jean ; Mme et M. Marcel Dumouchel et leurs enfants : Colette et Robert ; Mme et

M. André Schirmann et leur fils Pierre ; Mme et M. de Bignicourt ; M. Jacques et Mlle Alice de Bignicourt ; Mme et M. Eugène Deliot ; MM. Pierre, Jean, Ailles Jeanne, Madeleine et Michelle Dellot ; les familles Blache, Piot, Bernay, Gros, Laurent, Lafourcade, Payand, Deliot, Dumouchel et Schirmann,

Ont la douleur de vous faire part du décès de

madame Elie CORNUT,
née Danielle LAURENT

leur épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, cousine et alliée, survenu à Alger, le 12 novembre 1931, munie des sacrements de l'Église.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi.

Réunion au domicile mortuaire, 54, rue d'Isly.

Compagnie algérienne de glace hygiénique
(*Revue générale du froid*, décembre 1931)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 28 décembre, à Lyon, a ratifié l'augmentation du capital, porté de 1.450.000 fr. à 2.030.000 fr. par l'émission, au prix de 400 fr., de 5.800 actions nouvelles de 100 fr. de nominal.

EMPLOI DES MACHINES FRIGORIFIQUES
POUR LA MISE EN VALEUR DES COLONIES ,
par M. R. BILLARDON.
(*Revue générale du froid*, janvier 1932)

Algérie

L'Algérie, riche, fertile, peuplée, très européanisée, semblerait, de par sa situation et son climat, devoir être un champ d'action fécond pour l'indus.trie frigorifique.

Qu'existe-t-il jusqu'à présent ? Des fabriques de glace à peu près suffisantes dans toutes les grosses agglomérations, des brasseries fort bien installées et très prospères, mais, au point de vue entreposage et facilités d'exportation ou d'importation, à peu près rien. A Alger, nous trouvons seulement un entrepôt de 2.000 m³ aménagés[11] , susceptible d'être doublé, mais mal placé, dans un quartier congestionné, sans dégagement, sans accès direct au port, bref, impropre aux grands mouvements d'importation et d'exportation, bien qu'il puisse être raccordé directement au chemin de fer. En fait, il ne sert guère qu'au commerce local.

……

Compagnie algérienne de glace hygiénique
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1932)
(*Revue générale du froid*, août 1932)

L'assemblée ordinaire qui vient de se tenir à Lyon, a approuvé les comptes de l'exercice 1931 se soldant par un bénéfice net de 1.637.731 francs contre 1.207.383 fr., en 1930.

---

[11] 2.700 m³, selon *RGDF*, mai-juin 1927

Le dividende net a été fixé à 36 fr. 70 pour les actions nominatives anciennes, 39 fr. pour les actions nominatives nouvelles non entièrement libérées.

Les actions anciennes numérotées de 1 à 12.000 seront échangées contre des titres nouveaux portant des mêmes numéros, lors de leur présentation pour l'encaissement du coupon. MM. Dumouchel a été réélu administrateur et M. Claude Lorenzi[12] a été nommé administrateur.

Compagnie algérienne de glace hygiénique
(*Revue générale du froid*, juillet 1933)

L'assemblée ordinaire, tenue à Alger, a approuvé les comptes de l'exercice 1932 se soldant par un bénéfice de 391.816 fr. auquel s'ajoute le report antérieur 317.300 fr. Le dividende a été fixé à 5 % brut, payable dès le 1er octobre.

Compagnie algérienne de glace hygiénique
(*Revue générale du froid*, juillet 1935)

Les comptes de l'ex. 1934, approuvés par l'ass. ordinaire tenue le 4 juin, se soldent par un bénéfice de 257.073 fr. Le dividende a été fixé à 5 fr. pour les actions anciennes et 7 fr. 50 pour les actions nouvelles, payable le 15 septembre prochain.

MAISON-CARRÉE
(*Alger républicain*, 9 août 1939)

BIENFAISANCE. — À l'occasion de la naissance de leur fille Geneviève, Mme et M. Joseph Sintès, comptable à la Compagnie algérienne de glace hygiénique, ont fait don dé 10 francs au Bureau de bienfaisance musulman.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 17 octobre 1944)

La direction et le personnel de la Compagnie algérienne de glace hygiénique vous font part du décès de Georges GOSP, fils de leur secrétaire général.

Monsieur Roger Gosp (aux armées) et madame Gosp, née Gomila et leur nombreuse famille, ont la douleur de vous faire part du décès de leur petit chéri GEORGES survenu à l'âge de 10 mois

POMPES FUNÈBRES ALGÉRIENNES ALGER–MAISON-CARRÉE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE

---

[12] Claude Lorenzi : ancien fondé de pouvoir du Crédit lyonnais à Alger, établi à son compte dans cette ville 3, bd Carnot.

ET D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
Société anonyme au capital de 2.030.000 francs
Siège social à ALGER, 3, rue des Colons

AVIS DE CONVOCATION
(*L'Écho d'Alger*, 19 mars 1943)

Le quorum n'ayant pas été atteint à l'assemblée du 26 mars, messieurs les actionnaires de la Compagnie algérienne de glace hygiénique et d'entreposage frigorifique sont convoqués extraordinairement par les commissaires aux comptes, conformément aux prescriptions des articles 30 et 37 des statuts, en assemblée générale ordinaire, au siège social à Alger, pour le vendredi 9 avril, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examen de la situation faite à la société par suite de la rupture des communications et relations avec la Métropole, où se trouvent actuellement le président et la majorité des membres du conseil d'administration.

Mesures à envisager.

Désignation éventuelle de deux nouveaux administrateurs, pour permettre le fonctionnement normal de la société.

Pour être admis à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer leurs titres ou les récépissés de ces titres délivrés par un établissement financier ou un officier ministériel au Crédit lyonnais ou chez MM. Bouchard, Lespart et Cie, banquiers, 3, boulevard Carnot à Alger, cinq jours au moins avant la réunion.

Les commissaires aux comptes :
A. Bonnefond, A. Boutier.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 16 novembre 1946)

Madame veuve Auguste Nithard et ses enfants, M. et Mme Roger Nithard ;
Madame et monsieur Marcel Dumouchel et leurs enfants, Colette et Robert ;
Madame et monsieur André Schirmann et leur fils Pierre ;
Madame et monsieur Paul Lafourcade et leurs enfants, Jean-Pierre et Danielle ;
Madame et monsieur Georges Rougieux ;
Les familles Payand, Deliot, de Bignicourt, parentes et alliées ;
Mademoiselle Jeanne Dumestre ;
Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Élie CORNUT,

pieusement décédé à Alger le 13 novembre dans sa 89e année.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
La famille ne reçoit pas.

ALGER MANQUE DE GLACE
À QUI LA FAUTE, SINON À CEUX QUI EN DETIENNENT LE MONOPOLE
(*Alger républicain*, 10 juillet 1947)

De tous les quartiers d'Alger, de toutes les villes de la périphérie, s'élèvent quotidiennement des plaintes au sujet de la répartition de la glace.

Plus il fera chaud et plus ces plaintes se multiplieront.

Si on manque de glace en Alger à qui la faute ?

Le 22 avril 1947 se tenait à la nouvelle mairie une réunion de la commission consultative de répartition de la glace hygiénique, qui comprend des représentants des fabricants, notamment M. Seignette, directeur d'« Alger-Glace », et des délégués des comités d'entreprises, des consommateurs, de l'administration, etc.

M. Seignette assura l'assemblée que la production journalière serait, dès le mois de juin, de 300 tonnes, soit supérieure d'un cinquième à celle de juin 1946.

La domiciliation ayant été décidée par la suite, il a été recueilli à Alger, au 18 juin, l'inscription de 30.850 familles.

Comment fallait-il faire la répartition ?

Il a été décidé d'attribuer 2 kg 500 par famille.

M. Seignette, répétons-le, avait déclaré que nous aurions en juin 300 tonnes de glace.

Or, le maximum atteint au 7 juillet a été de 263 tonnes. Le déficit est notable.

Pour le moment, tous comptes faits, seuls environ 31.000 familles domiciliées, sur les 97.000 habitant Alger, peuvent acheter 2 kg 500 de glace par jour, en dehors des prioritaires, comme les hôpitaux et cliniques.

N'y aurait-il pas de la glace vendue au marché noir ?

Qui contrôle la fabrication et la distribution de la glace ?

Qui nous prouve qu'on n'en fabrique réellement que 263 tonnes par jour ?

Qui nous dit que les usines ne sont pas en mesure d'en produire davantage ?

À qui la faute, si nous manquons de glace, sinon à ceux qui en détiennent le monopole ?

David CHEMLA.

POUR QUE VOUS BUVIEZ FRAIS CET ÉTÉ

Trois usines à Alger, Hussein-Dey, Birmandreis
démoulent chaque jour 300 tonnes de glace
(*Alger républicain*, 4 juillet 1948)

Nous ne manquerons pas de glace cet été. Tel est le pronostic des fabricants. « À moins d'accidents mécaniques », ajoutent-ils.

Parce que cet été, la demande est plus faible que ces dernières années et parce que les usines se sont équipées pour augmenter leur production.

La demande est plus faible : beaucoup de bouchers, cafetiers, restaurateurs ont acheté des réfrigérateurs électriques qu'on ne trouvait pas sur le marché pendant la guerre. La centrale laitière, à elle seule, prenait 10 tonnes de glace par jour. Elle possède actuellement sa propre installation frigorifique. Ce sont 10 tonnes qui serviront aux besoins de la population.

La production sera augmentée : en 1939, la production journalière était de 220 tonnes environ pour les trois usines algéroises. Cette année, par l'installation et la mise en service de bacs supplémentaires, on espère atteindre 330 à 350 tonnes par jour.

D'autre part, un grand effort est fait par les différentes usines pour assurer la régularité et la rapidité de la livraison. De cette façon, seront évitées les queues chez les détaillants. Les consommateurs trouvent les quantités dont ils ont besoin et les trouvent aux heures voulues.

Alger divisé en trois zones

L'année dernière encore, la répartition de la glace se faisait par l'intermédiaire d'un organisme central, « Alger-Glace ». Cette année, les différents fabricants ont repris leur autonomie et chacun assure le transport et la livraison avec ses propres camions.

La ville et les environs ont été divisés en trois zones par un accord établi entre les fabricants : la société « Glace Hygiénique » dessert le bas de la ville et la région ouest vers Guyotville ; la « Société industrielle du Sahel », usine à Birmandreis, dessert le centre, la haute ville et le Sud ; les « Glacières Algéroises » d'Hussein-Dey, approvisionnent l'est de la ville et de la région. Cette division en secteurs présente des avantages : chaque usine peut diriger rapidement ses camions sur les points précis à desservir et, de même, peut surveiller la régularité des opérations et empêcher les fraudes qui furent signalées les autres années.

Fabrication de la glace

En été, ces usines travaillent jour et nuit. Dans des chambres froides est conservé un stock de sécurité correspondant aux besoins d'une journée. L'eau utilisée est purifiée et versée dans des godets métalliques ou mouleaux qui sont plongés dans des bacs de saumure maintenue à six degrés au-dessous de zéro. Le froid est obtenu par évaporation d'ammoniaque. Celle-ci, en passant à l'état de gaz ammoniac, absorbe de la chaleur et, autour des canalisations de gaz, on obtient des températures de douze degrés au-dessous de zéro.

Des moteurs compresseurs transforment à nouveau l'ammoniac en ammoniaque liquide, qui est remise dans le circuit.

Après un séjour de 18 à 24 heures dans la saumure, les chaînes de mouleaux sont passées dans de l'eau à température ordinaire. Une pellicule superficielle ayant ainsi fondu, le bloc de glace se détache du moule et flotte. Des basculeurs déversent ensuite ces blocs de glace qui pèsent environ 27 kilos à ce moment sur des tables de déroulage qui les conduisent vers les chambres froides.

Au matin, de bonne heure, les camions viennent charger les blocs qui pèsent environ 25 kilos à l'arrivée chez le détaillant.

Après quoi, passée sur la table familiale, cette belle glace fondra sur la peau d'un fruit ou contre les flancs d'une bouteille de vin... à condition que votre budget vous permette d'avoir à votre table des fruits et du vin à rafraîchir.

Et le prix de la glace, lui aussi, a suivi la hausse générale.

L'année dernière, le kilo se payait 1 fr. 80 ; c'est 2 fr. 80 qu'il faut débourser cet été. L'ouvrier qui ne prendra que 5 kilos par jour devra rogner sur un autre chapitre de son budget pour trouver les 150 francs supplémentaires qui viennent s'ajouter à beaucoup d'autres centaines de francs « supplémentaires ».

Tant que les salaires ne seront pas rajustés, l'ouvrier ne pourra pas boire frais tous les jours.

LA CAMPAGNE POUR LA PAIX
(*Alger républicain*, 1er octobre 1949)

Ont aussi voté :
45 ouvriers et employés de la Compagnie algérienne de glace hygiénique.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE
ET D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
(*BALO*, 24 avril 1950)

Société anonyme au capital de 20.300.000 francs en cours d'augmentation
Siège social à ALGER, 3, rue des Colons
……

Augmentation du capital. — L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 mars 1950, en vertu d'une délibération constatée par un procès-verbal dont une copie a été déposée le 5 avril 1950 au greffe du tribunal de commerce d'Alger, a décidé d'augmenter !e capital de 20.300.000 F, par la création de 20.300 actions de 1.000 F chacune.

Les 20.300 actions nouvelles, qui porteront les numéros 20301 à 40600, sont créées jouissance du 1er janvier 1950, coupon no 20 attaché, et assimilées aux actions existantes aussitôt après la mise en payement du coupon afférent au dividende relatif aux bénéfices de l'exercice 1949. Elles seront émises avec une prime de 250 F, soit au prix de 1.250 F et entièrement libérées à la souscription. Elles seront réservées aux propriétaires des actions actuellement existantes à raison d'une action nouvelle par action anciens possédée.

Les actionnaires pourront également souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils jugeront convenable. Les actions non non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leur part dans le capital et dans la limite de leur demande.

Le conseil est autorisé à diminuer la souscription à titre réductible si le nombre des actions non souscrites à titre irréductible le permet, afin de limiter le capital à 40 millions de francs divisé en 40.000 actions de 1.000 F.

Le droit de souscription sera exercé contre remise du coupon no 18. pour les titres au porteur, et sur présentation des certificats nominatifs des actions actuellement existantes pour estampillage ou remise de bons de droits délivrés au siège social, aux titulaires d'actions nominatives qui en feront la demande

La souscription sera ouverte du 25 avril au 25 mai 1950 et les souscriptions seront reçues au siège social et dans les établissements suivants :

Banque algérienne de dépôts et de titres (B. A. D. T.), 3, boulevard Carnot, à Alger: ;

Banque nationale pour le commerce et l'industrie Afrique (B. N C. I A.) et ses agences ;

Banque le Crédit lyonnais et ses agences:

Banque la Compagnie algérienne de crédit et de banque et ses agences.

La présente insertion est faite en vue de l'augmentation de capital ci-dessus visée et de la cotation éventuelle des titres aux Bourses de Lyon et d'Alger.

Bilan au 31 décembre 1949.

48.107.316 89

Compagnie algérienne de glace hygiénique et d'entreposage frigorifique
(société anonyme).
Le président du conseil d'administration,
ÉMILE NÉROT,
adresse personnelle 11, rue Ville-d'Avray, Sèvres (Seine-et-Oise),
élisant domicile au siège social, 3, rue des Colons, à Alger.

AEC 1951. — Compagnie algérienne de glace hygiénique et d'entreposage frigorifique, 3, rue des Colons. — Alger. — 1898. — 40.600.000 fr. — Entreposage en chambres froides. Fabr. glace.

1954 (juin) : CAPITAL PORTÉ DE 40 À 60 MF

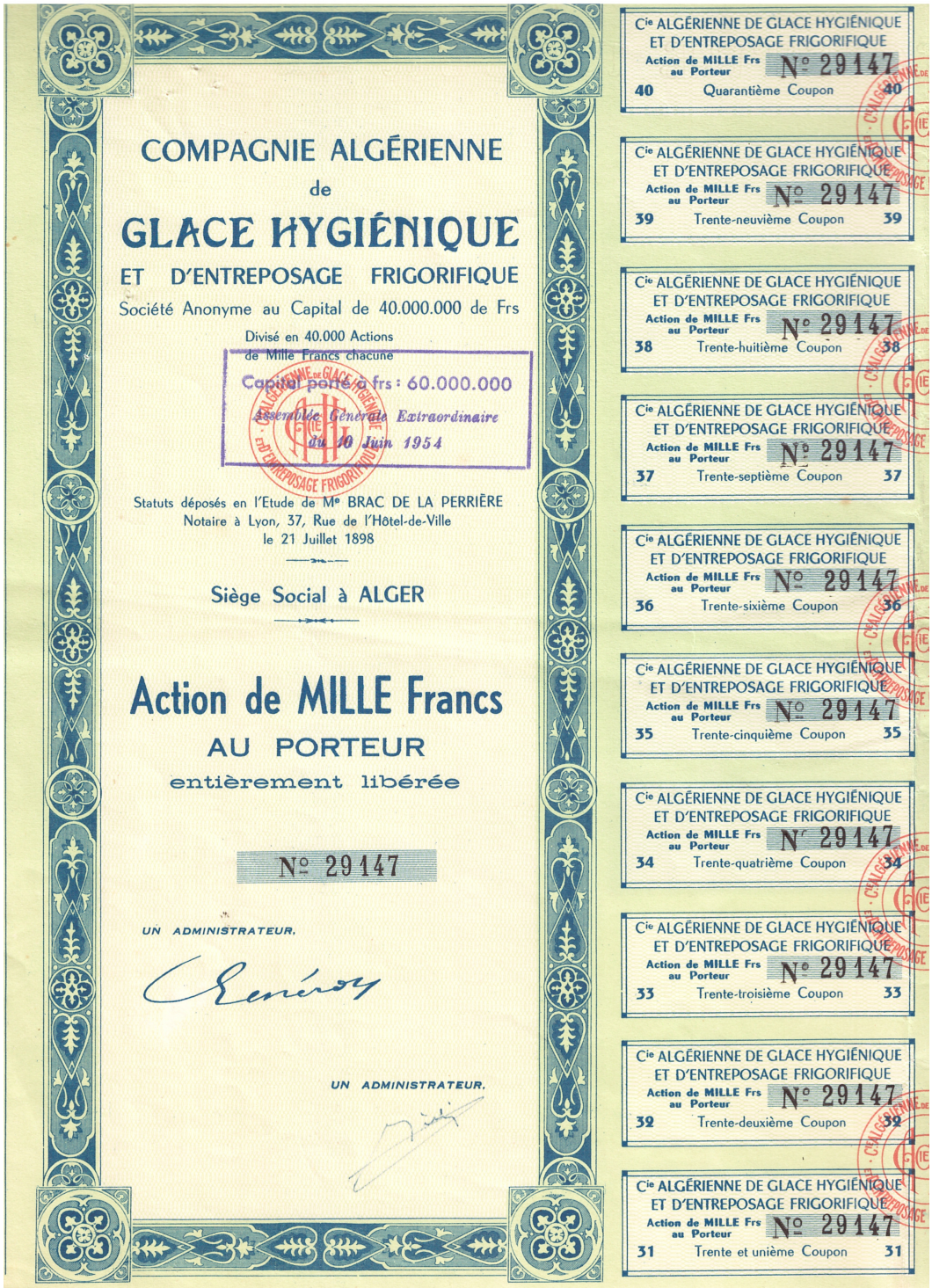

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
de
GLACE HYGIÉNIQUE
ET D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
Société Anonyme au Capital de 40.000.000 de Frs
Divisé en 40.000 Actions
de Mille Francs chacune

Capital porté à frs : 60.000.000
Assemblée Générale Extraordinaire
du 10 Juin 1954

Statuts déposés en l'Etude de Me BRAC DE LA PERRIÈRE
Notaire à Lyon, 37, Rue de l'Hôtel-de-Ville
le 21 Juillet 1898

Siège Social à ALGER

Action de MILLE Francs
AU PORTEUR
entièrement libérée

N° 29147

UN ADMINISTRATEUR,

UN ADMINISTRATEUR,

Cie ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE ET D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
Action de MILLE Frs au Porteur N° 29147
40 Quarantième Coupon 40

Cie ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE ET D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
Action de MILLE Frs au Porteur N° 29147
39 Trente-neuvième Coupon 39

Cie ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE ET D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
Action de MILLE Frs au Porteur N° 29147
38 Trente-huitième Coupon 38

Cie ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE ET D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
Action de MILLE Frs au Porteur N° 29147
37 Trente-septième Coupon 37

Cie ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE ET D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
Action de MILLE Frs au Porteur N° 29147
36 Trente-sixième Coupon 36

Cie ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE ET D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
Action de MILLE Frs au Porteur N° 29147
35 Trente-cinquième Coupon 35

Cie ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE ET D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
Action de MILLE Frs au Porteur N° 29147
34 Trente-quatrième Coupon 34

Cie ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE ET D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
Action de MILLE Frs au Porteur N° 29147
33 Trente-troisième Coupon 33

Cie ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE ET D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
Action de MILLE Frs au Porteur N° 29147
32 Trente-deuxième Coupon 32

Cie ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE ET D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
Action de MILLE Frs au Porteur N° 29147
31 Trente et unième Coupon 31

Coll. Jacques Bobée
COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE
ET D'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
Société anonyme au capital de 40.000.000 fr.
divisé en 40.000 actions de mille francs

CAPITAL PORTÉ À frs 60.0000
Assemblée générale extraordinaire
du 10 juin 1954

Statuts déposés en l'étude de Me BRAC DE LA PERRIÈRE,
notaire à Lyon, 37, rue de l'Hôtel-de-Ville, le 21 juillet 1898.

Siège social à ALGER

ACTION DE MILLE FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Émile NÉROT
Un administrateur (à droite) : ?

VISITE AU PLUS GRAND « FRIGIDAIRE » D'ALGER

Il faut près de 2 millions de frigories pour fabriquer le bloc de glace
que vous achetez chaque jour chez votre épicier
par Abdelkader ZERROUK
(*Alger républicain*, 28 juillet 1954)

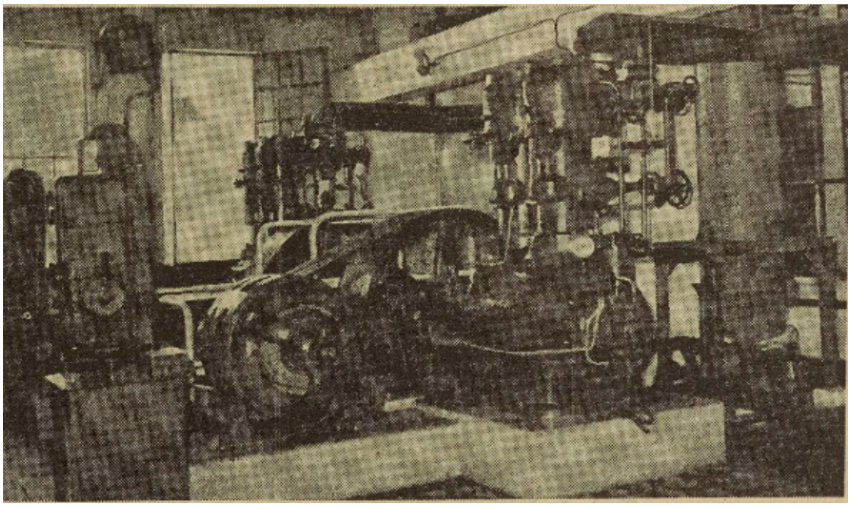

Une vue de la salle des machines de la plus grande usine de glace d'Alger

LORSQUE, en pleine canicule, une atmosphère étouffante vous tenaille et que la sueur se dégage à flots de vos pores, vous avez alors une folle envie de vous tremper dans une eau fraîche et aussi de rafraîchir votre appareil digestif avec une boisson bien glacée.

En fait, la glace est un produit fort indispensable, aussi bien en été qu'en hiver... Les pêcheurs qui vont chercher le poisson bien loin de leur port d'attache utilisent la glace en très grosses quantités...

Les viandes, les fruits, les légumes et tant d'autres choses encore sont conservés grâce à la glace.

Les crèmes que l'on savoure avec délice sont fabriquées surtout avec de la glace.

Nous avons donc voulu savoir comment l'on fabrique cette glace qui nous procure tant de satisfaction et de bien-être,

La plus grande usine d'Alger...

Comme tout le monde le sait, la glace hygiénique n'est autre chose que de l'eau congelée, fabriquée dans des usines spécialement équipées.

L'usine de la Compagnie algérienne de glace hygiénique et d'entreposage frigorifique 3, rue des Colons est l'une des plus importantes d'Alger...

« Nous fabriquons, en temps normal, 175 tonnes par jour, nous dit M. Liju, le directeur de la compagnie. Il y a deux autres usines à Alger, celle de Birmandreïs : la « Société Industrielle du Sahel », qui fabrique 115 tonnes par jour et celle d'Hussein-Dey la « Société Grandes Glacières Algéroises » qui, elle, produit 125 tonnes.

« Ce qui fait que, ensemble, nous livrons quotidiennement à la population algéroise 415 tonnes par jour et même davantage au moment des fortes chaleurs...

« Nous employons beaucoup d'ouvriers, poursuit M. Liju, 70 environ, que nous faisons travailler toute l'année. »

La grande salle des machines...

M. Liju nous conduit ensuite à la salle des machines, au rez-de-chaussée qui se trouve de cette maison de la glace, qui n'a pas moins de 4 étages.

Une grosse machine est installée dès l'entrée, dans une chambre particulière spéciale,

Elle a son importance, cette machine. Une importance capitale puisqu'elle élimine tous les sels, bicarbonate, etc. qui existent généralement dans l'eau.

Cette eau, distribuée par la ville d'Alger, est donc purifiée avant d'être utilisée. C'est de cette opération d'ailleurs que l'on obtient une glace hygiénique, nette, claire, présentée sous son plus bel aspect.

À gauche, dans une vaste salle, de géantes machines ronronnent sans interruption. Le bruit est assourdissant. Il y a là, en effet, six compresseurs immenses qui fournissent 300.000 frigories chacun. Un poste de transformation, recevant l'électricité à haute tension, longe le mur sur plusieurs mètres. Le tableau présente d'innombrables cadrans et de multiples manettes.

Les appareils d'ammoniaque sont nombreux. L'ammoniaque, qui accomplit dans l'usine un éternel circuit, joue un grand rôle. C'est par l'évaporation de l'ammoniaque, en effet, que l'on obtient, à l'aide de la saumure qui circule continuellement autour du bassin, une température à moins 5 degrés. Et, c'est grâce à cette température maintenue que l'eau se congèle et prend forme de glace, prête à la vente, au bout de 24 heures.

Donc, il serait absurde de croire que l'ammoniaque est inclue dans la glace.

La glace, répétons-le, c'est uniquement de l'eau épurée, une eau congelée, sans aucun autre produit.

II
DÈS 4 H. DU MATIN LES BLOCS DE GLACE DESCENDENT QUATRE ÉTAGES
avant de rejoindre votre domicile
(*Alger républicain*, 28 juillet 1954)

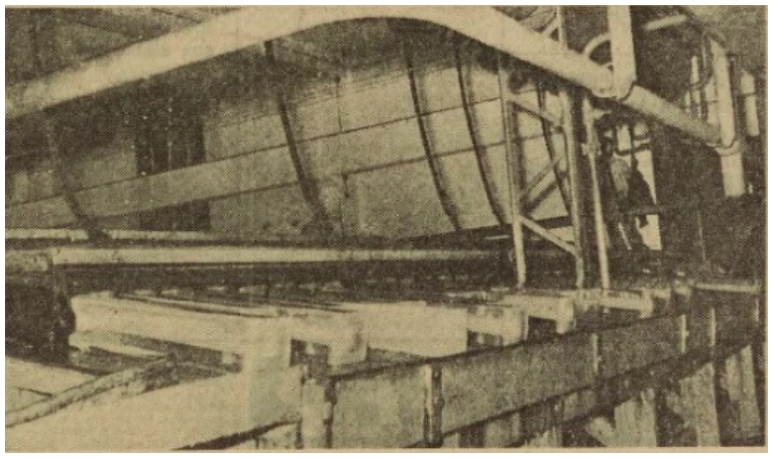

Les blocs de glace viennent de surgir de leurs mouleaux, Ils vont être dirigés vers les camions qui attendent devant la porte, quatre étages plus bas

NOUS allons maintenant visiter le haut de l'immeuble. M. Liju s'excuse de ne pouvoir nous y accompagner. Mais avant de retourner à son bureau où de nombreuses

occupations l'attendent, il nous confie à l'un de ses collaborateurs, en l'occurrence, le chef-mécanicien, M. Marcel Gomila.

Avec notre nouveau guide, nous montons dans un ascenseur, un large monte-charge, jusqu'au 4e étage où un air frais nous accueille.

C'est un vaste local. Ici se trouvent deux grands bassins. Ils mesurent environ 15 m, sur 9 m. 50.

Ce sont les « bacs » dans lesquels l'eau est transformée en glace...

À l'intérieur de ces « bacs », plusieurs rames de mouleaux sont alignées l'une à côté de l'autre. Les « moules », fabriqués en tôle galvanisée, sont en forme cubique et mesurent 1 mètre de long environ.

Ils sont remplis d'eau épurée qui devient glace après 24 heures d'immersion.

Les bassins sont recouverts de planches (madriers). Deux ouvriers s'affairent justement à dégager l'une d'elles quand tout à coup, par-dessus nos têtes, une sorte de pont roulant surgit. C'est une espèce de grue à plusieurs griffes.

Les ouvriers accrochent les griffes de la grue à une rame de mouleaux qui, lentement, fait son apparition.

La rame de mouleaux est dirigée alors sur un autre petit bac se trouvant à l'extrémité du bassin. Ce petit bac est rempli d'eau à température normale.

Ce qui permet, après cinq minutes d'immersion, le décollage de la glace.

Et un spectacle curieux se produit. Se dégageant soudainement de leurs mouleaux, les blocs de glace (25 kg.) jaillissent, impressionnants.

Ils sont dirigés immédiatement à travers un tunnel en forme de toboggan qui serpente les quatre étages jusqu'aux camions qui attendent devant la porte.

Le travail commence à quatre heures

Le travail commence très tôt à l'usine. Dès 4 heures du matin, une grande animation règne déjà dans la rue des Colons...

C'est l'heure du chargement des gros camions...

Les ouvriers travaillent avec agilité. Le temps presse. Il faut que la livraison soit terminée à midi car, en principe, la glace est livrée dans la matinée.

Pour les tournées de longues distances, on utilise les camions « isotherme », spécialement fabriqués pour la conservation intacte de la glace qui, on le sait, est un produit qui fond très vite.

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, les ouvriers de la glace font montre d'une exceptionnelle rapidité dans leur travail...

C'est aussi grâce à eux que, dès le matin, vous trouvez chez votre vendeur votre glace quotidienne...

Ainsi connaît-on maintenant l'histoire de cette eau minutieusement triée, épurée, saine et congelée la glace...

FIN

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES VOÛTES D'ALGER
[Desfossés 1956/1317]

COUPONS NETS AU PORTEUR : no 22 et 1 (16 décembre 1952), 5 et 50 fr. ; 2 (11 février 1955) : 2 actions Cie algérienne de glace hygiénique et d'entreposage frigorifique.